



1071 Saint-Saphorin, le 27 mai 2025

Municipalité
de
St-Saphorin
(Lavaux)

N/réf. : 102.1003



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007

AU CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SAPHORIN

Préavis municipal no 440-2025

Demande de crédit de CHF 40'800.- TTC pour la réfection d'un tronçon de la route du Lac RC 780 B-P en localité – Secteur devant le château de Glérolles

Dates des séances de la commission ad hoc :

mercredi 11 juin 2025, à 19h00
salle de Municipalité

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

La Municipalité souhaite profiter de la présence sur site de l'entreprise en charge des travaux de réfection de la partie Ouest de la route du Lac RC 780 B-P, travaux réalisés par la DGMR, pour intégrer au projet un tronçon situé sur le territoire de Saint-Saphorin en localité.

Cette opportunité permettrait une rationalisation des coûts et une cohérence dans le traitement de cette portion routière.

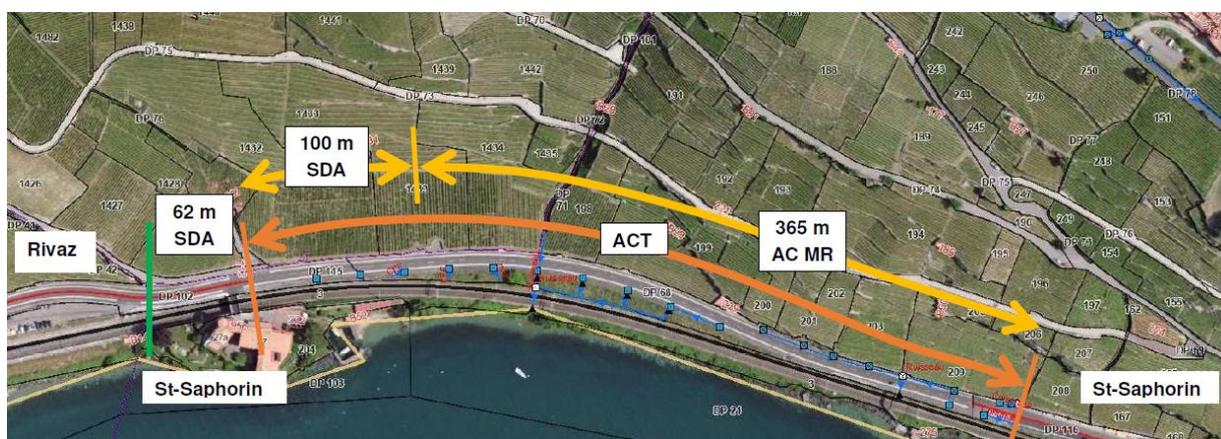
La section concernée, d'une surface d'environ 580 m², se situe devant le château de Glérolles, en localité, et nécessite une intervention similaire à celle prévue sur les autres tronçons de la RC 780 B-P.

Le projet est intégralement géré par la DGMR et les coûts seront refacturés à la commune après exécution.

Travaux projetés

Le projet consiste en une réfection simple du tracé, à savoir :

- Rabotage la chaussée sur 90 mm ;
- Pose d'une couche de base, épaisseur 60 mm ;
- Pose d'une couche déroulement phonoabsorbant SDA 4-12 ;
- Remplacement des grilles de route avec cadre en béton.



Coût des travaux

Le coût total des travaux pour cette portion est estimé à CHF 40'000.-, selon les informations transmises par la DGMR. Ce montant se détaille comme suit :

Description	Coûts TTC
Travaux de réfection	CHF 40'000.-
Marquages	CHF 800.-
Total	CHF 40'800.-

Ce montant ne devrait pas être dépassé, hormis en cas de présence de polluants dans le tapis actuel, dont l'évacuation nécessiterait un traitement spécial.

La DGMR procédera à la refacturation de cette somme à l'issue des travaux.

Subvention

La subvention cantonale devrait s'élever à environ 43% comme pour la réfection du tronçon traversant le bourg. Un dossier de demande sera soumis à M. le Voyer dès approbation du présent préavis.

Financement

La dépense totale des travaux sera comptabilisée par le compte 61500.3141.00.

Planning

Les travaux seront effectués entre le deuxième semestre 2025 ou en 2026.

CONCLUSIONS

Plaise dès lors au Conseil communal de prendre la décision suivante :

- vu le présent préavis municipal
- oui le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

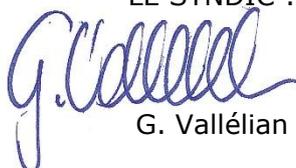
LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 40'800.- TTC** pour la réfection du tronçon de la route du Lac RC 780 B-P – Secteur devant le château de Glérolles, dont à déduire les subventions fédérales et cantonales ;
- de financer par la trésorerie courante.

M. Gérald Vallélian, Syndic, se tient à disposition de la commission chargée de l'étude de cet objet.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nos meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

LE SYNDIC :  G. Vallélian

LA SECRETAIRE :  L. Negro-Chochard

